VIVRE SON COLLÈGE AUTREMENT POUR TOUT SAVOIR SUR LE SÉJOUR DE VOTRE ENFANT

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Votre enfant va participer à un séjour « Vivre son collège autrement » (Vsca). Avant de compléter les fiches de renseignements jointes, voici quelques informations utiles et pratiques.

Quels sont les objectifs de Vivre son collège autrement ?

« Vivre son collège autrement » s'adresse aux collégiens de 6e, 5e et 4e. C'est un séjour organisé pendant les vacances scolaires. Dans un cadre nouveau, les jeunes découvrent la vie en collectivité au travers d'activités culturelles, sportives et de loisirs et bénéficient d'un accompagnement éducatif sur l'ensemble de celles-ci.
Le séjour doit permettre aux jeunes de « vivre leur collège autrement », éveiller leur curiosité, les aider à prendre ou reprendre confiance en eux, à respecter les autres et développer leur autonomie.

Qui organise ?

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine est à l'initiative de cette opération. Il travaille avec la Ligue de l'enseignement pour l'organisation des séjours.

Qui sont les encadrants du séjour ?

Votre enfant sera encadré par deux animateurs et un directeur de séjour de la Ligue de l'enseignement.

Où se déroule le séjour, quelle est sa durée ?

L'opération « Vivre son collège autrement » a lieu pendant les vacances scolaires dans les trois établissements publics du Département qui possèdent un internat :

- Anne-de-Bretagne à Rennes
- Pierre Perrin à Tremblay
- Camille Guérin à Saint-Méen-le-Grand

Les séjours se déroulent du lundi matin au samedi après-midi.

La Ligue de l'enseignement

a été créée en 1866. Elle réunit 30 000 associations laïques en France pour promouvoir l'éducation populaire sous toutes ses formes. Elle accompagne l'école publique et apporte son concours aux activités éducatives des établissements scolaires et son aide aux associations partenaires de l'école.

Atelier arts plastiques

Soixante jeunes sont répartis par groupe de 20 dans ces 3 internats sur chacune des périodes de vacances :
vacances d'automne (1re semaine - réservés aux jeunes de 5e et 4e),
vacances de printemps (1re semaine - réservés aux jeunes de 6e).
Les jeunes résidant en milieu rural participent au séjour proposé en milieu urbain et inversement, les jeunes résidant en milieu urbain participent au séjour proposé en milieu rural.

Quel est le programme proposé ?

Les trois thématiques sur la période des vacances d'automne sont les suivantes :

L'image, à Rennes :

- découverte du matériel photographique et des techniques de prise de vue,
- réalisation d'un support photographique ou vidéo,
- rencontre avec des professionnels des métiers des arts et spectacles.

Les activités de pleine nature et développement durable, à Tremblay :

- découverte de l'environnement naturel (faune et flore...),
- sensibilisation au respect de l'environnement par des activités ludiques,
- pratique d'activités de pleine nature (course d'orientation, VTT, tir à l'arc...),
- préparation et mise en œuvre d'un raid en fin de séjour.

Les arts de la Parole, à Saint-Méen-le-Grand :

- découverte d'activités d'expression (théâtre, slam, mise en scène...),
- pratique d'activités corporelles et sportives innovantes (baseball, parkour, tchoukball, ultimate, pelote basque...),
- rencontre avec des professionnels des métiers du spectacle.

Quelles sont les conditions de transport, d'hébergement et de restauration ?

Le transport

Vous recevrez un courrier, environ une semaine avant le séjour vous précisant le lieu et l'horaire de rendez-vous. Quelque soit le site d'affectation de votre enfant, le rendez-vous sera fixé sur Rennes. Le trajet aller/retour (domicile-Rennes-domicile), n'est pas pris en charge par l'organisateur. Il vous appartient de vous organiser pour déposer et récupérer votre enfant sur Rennes. L'association se charge quant à elle du transport de votre enfant au départ de Rennes vers son site d'affectation.

Repas – Nuits

Les petits-déjeuners seront pris au réfectoire du collège. Les déjeuners, dîners seront préparés soit par un cuisinier ou servi en auberge. Le couchage (lit, duvet, drap, alèze et traversin) sera mis à disposition.
Durant la nuit, les chambres des garçons sont distinctes de celles des filles et sous la surveillance des animateurs.
Les jeunes se répartiront les tâches collectives par petits groupes : mise du couvert, débarrassage des tables, vaisselle, aide à la préparation des repas, entretien des lieux...

Que se passe-t-il si votre enfant a un problème de santé ?

Si la santé de votre enfant nécessite un traitement médical, les animateurs sollicitent votre accord et la Ligue de l'enseignement avance le règlement des actes médicaux. Le remboursement vous est demandé à l'issue du séjour.

Les contacts avec votre enfant

Des horaires spécifiques seront définis en concertation avec l'ensemble du groupe pour les appels téléphoniques aux familles, mais ceux-ci seront limités pour des raisons d'organisation et de respect des objectifs du séjour.

Conseils sur les objets de valeur

Les objets de valeur sont à éviter. Le téléphone portable ainsi que le MP3 ou le jeu électronique ne favorisent pas la vie collective et ne sont donc pas adaptés à l'objectif du séjour. Les animateurs proposeront aux jeunes qui en possèdent de les déposer sous leur garde.

Combien cela va vous coûter ?

Le séjour est entièrement pris en charge par le Conseil général et est donc gratuit pour les familles. A noter toutefois que cette opération a un coût important pour la collectivité (480 €/jeune) et qu'un désistement abusif et tardif entraînera une demande de participation à la famille.